

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 13 Juin 2022

-----

*L'an deux mil vingt-deux le treize juin, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de Maison Rouge, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,*

**Présents : Communauté de Communes des deux Morin :**

*BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LEGROS Lionel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PEIGNOT Pierre, titulaire – TALMUFIER Daniel, titulaire – BESSIERE Maryvonne, suppléante – LEBLANC Pierrette, suppléante – LECOQ Claude, suppléant – VANCOILLIE Jacky, suppléant –*

**Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :**

*CALUCH Laurent, titulaire - DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – HIERNARD Thierry, suppléant – VERAGEN Catherine, suppléante –*

**Communauté de Communes du Provinois :**

*BLANCHARD Flavien, titulaire - BONTOUR Alain, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - FABRE Dominique, titulaire – FASSELER Philippe, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire - PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – GUILVERT Pascal, suppléant - NOUZÉ Jean-François, suppléant – WALLE François, suppléant –*

**Communauté de Communes du Bassée Montois :**

*CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PERNET Roger, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – FLON Justine, suppléante - GARNIER Olivier, suppléant – LAGAN Thomas, suppléant –*

**Commune de Vieux Champagne :**

**Commune de Vanville :**

**Commune de Saint Just en Brie :**

**Excusés :**

**Communauté de Communes des deux Morin :**

*BONTOUR Thierry – BUTET Gérard – CLAY Déborah – DECUYPER Jérôme - DENEUFBOURG Sandrine – GRENET-LAFFONT Denis – LAPLAIGE Didier – PHILIPPE Jean-Marie –VAN DER SCHUEREN James –*

**Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :**

*GOBARD Éric – GUILLETTE Christine – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie –*

**Communauté de Communes du Provinois :**

*CHARPENTIER Cécile – PERRINO Fabien – ROCIPON Jean-Pierre -*

**Communauté de Communes du Bassée Montois :**

*FLAMEY Francis – FLON Martine – JOUNIAUX Olivier – MARTIN José –*

**Commune de Vieux Champagne :**

*MEDJANI Nadia –*

**Commune de Saint Just en Brie :**

*CAFFIAUX Thomas –*

**Absents :**

**Communauté de Communes des deux Morin :**

*BERTHOMIER Gérard – CHAMPENOIS Christian – GUIGNIER Marie-France – MICHELOT Bernard -  
MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles –*

**Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :**

*BRODARD Yves – CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – DOMARD Muriel – ESCULIER Dorys - GELSUMINI  
Patrick – LEMAIRE Ingrid – MENEGAULT Corinne – VEIL Cathy –*

**Communauté de Communes du Provinois :**

*AGNUS Didier – ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BACHELET Stéphane – BANNE Pascal – BONICI Claude  
– CANAPI Marie-Pierre – COGYL Gérard - de MEULENAERE Alexandre – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie  
– LEFEVRE Christophe – MARCHAND François - MAZZUCHELLI Olivier – MILLET Jérôme - NAVARETTE Antonio –  
PIERRU Hugo - VICQUENAULT Nadège -*

**Communauté de Communes du Bassée Montois :**

*BEAULIEU Raphaël – BERTRAND Luc – CARELLA Cyril – CARRASCO Alain – CHAINEAU Francis - FASSIER Delphine  
– LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – MENARD Sophie – PATUREAU Pascal – POULAIN Michel – QUÉRÉ  
Catherine – SIVANNE Evelyne – VILLIERS Nadine –*

**Commune de Vanville :**

*LABATUT Jean-Luc –*

**Pouvoirs :**

BUTET Gérard à DE VESTELE Philippe

CLAY Déborah à CRAPART Claire

GOBARD Eric à CRAPART Claire

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS,

**Secrétaire de Séance** : M CAUMARTIN Pierre

**OBJET : N° 2022-009 – APPROBATION PV SEANCE DU LUNDI 24 JANVIER 2022 – PROVINS**

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 24 janvier 2022 à Provins a été transmis à chacun des membres du Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du lundi 24 janvier 2022, qui n'appelle aucune observation.

**OBJET : N° 2022-010 Compte de gestion 2021- Régie SNE 77**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la présentation du compte de gestion

Le compte de gestion 2021 fait apparaître :

- un résultat de 949 521,52 € en fonctionnement
- un déficit de 42 123,49 € en investissement
- soit un résultat de clôture de 949 521,64 €.

Et des résultats cumulés de

- 1 909 119,81€ en fonctionnement
- - 219 381,98 € en investissement

- soit un résultat total cumulé de 1689 737,83 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du comptable public,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes au compte administratif du syndicat pour le même exercice.

**DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET : N° 2022-011- Approbation compte administratif 2021- Régie SNE77**

Vu la présentation du compte administratif de l'exercice 2021 par Mme Claire Crapart lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés ....	177 258,49			917 474,68		
Opérations de l'exercice	381 405,88	339 282,39	4 701 320,15	5 692 965,28		
<b>TOTAUX</b>	<b>558 664,37</b>	<b>339 282,39</b>	<b>4 701 320,15</b>	<b>6 610 439,96</b>		
<b>Résultat de clôture</b>	-219 381,98			1 909 119,81		<b>1 689 737,83</b>
Restes à réaliser	135 548,61	0,00				-135 548,61
<b>TOTAUX CUMULES</b>	694 212,98	339 282,39		1 909 119,81		<b>1 554 189,22</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS ...</b>	<b>-354 930,59</b>			<b>1 909 119,81</b>		<b>1 554 189,22</b>

Considérant que M CAUMARTIN Pierre a été nommé président de séance pour procéder au vote,

Considérant que Mme Claire CRAPART a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif,

Le comité syndical

**CONSTATE** pour la comptabilité : les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**VOTE** et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs du Compte Administratif de la régie SNE77 pour l'exercice 2021.

**OBJET : N° 2022-012 Compte de gestion 2021- Budget principal S2e77**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la présentation du compte de gestion

Le compte de gestion 2021 fait apparaître :

Réunion du Comité syndical du lundi 26 Septembre 2022 à 18h30

- un résultat de 6 419 777,10 € en fonctionnement
- un déficit de 10 805 982,50 € en investissement
- soit un résultat de clôture de 9 089 201,48 €.

Et des résultats cumulés de

- 10 594 248,31 € en fonctionnement
- - 1 505 046,83 € en investissement
- soit un résultat total cumulé de 9 089 201,48 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du comptable public,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes au compte administratif du syndicat pour le même exercice.

**DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET : N° 2022-013- Approbation compte administratif 2021- Budget principal S2e77**

Vu la présentation du compte administratif de l'exercice 2021 par Mme Claire Crapart lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés ....		9 300 935,67		4 174 471,21		
Opérations de l'exercice	29 724 938,68	18 918 956,18	5 539 247,51	11 959 024,61		
<b>TOTAUX</b>	<b>29 724 938,68</b>	<b>28 219 891,85</b>	<b>5 539 247,51</b>	<b>16 133 495,82</b>		
<b>Résultat de clôture</b>	-1 505 046,83			10 594 248,31		<b>9 089 201,48</b>
Restes à réaliser	11 518 902,93	10 811 434,30				-707 468,63
<b>TOTAUX CUMULES</b>	41 243 841,61	39 031 326,15		10 594 248,31		<b>8 381 732,85</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS ...</b>	<b>-2 212 515,46</b>			<b>10 594 248,31</b>		<b>8 381 732,85</b>

Considérant que M CAUMARTIN Pierre a été nommé président de séance pour procéder au vote,

Considérant que Mme Claire CRAPART a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif,

Le comité syndical

**CONSTATE** pour la comptabilité : les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE** et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs du compte administratif du S2e77 pour l'exercice 2021.

**OBJET : N° 2022-014- S2e77- décision modificative N°1**

Les études (diagnostics de réservoirs) sont actuellement comptabilisées au chapitre 23.

Or, les études ne sont pas forcément suivies de travaux et la durée peut être importante entre les premières études et la réalisation de travaux.

Selon les principes comptables, la présidente propose de comptabiliser toutes les études et les diagnostics des réservoirs au chapitre 20 et non au chapitre 23.

Il est précisé que ces frais d'études seront ensuite :

- soit intégrés aux travaux (aux chapitres 23 ou 21) si les études sont suivies de travaux,
- soit amortis (sur maximum 5 ans) si elles ne le sont pas.

Il est ainsi proposé de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Chapitre 23 (article 2315) : - 75 000,00€

Chapitre 20 (article 2031) : + 75 000,00€

Où la Présidente exposant à l'assemblée la nécessité de modifier les prévisions budgétaires votées

Le comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

**ADOpte** la décision modificative N°1

---

**OBJET : N° 2022-015 Acquisition parcelles YC 0180 -YC 0181 St Martin des Champs**

Vu la volonté du syndicat de régulariser l'achat de la parcelle YC 0180-YC 0181 à St Martin des Champs ou a été construit le réservoir et le souhait d'acquérir la parcelle annexe,

Vu la proposition faite à M Hervé Crapart sur la base de 10 000 € / ha hors frais de Notaires et autres frais et son acceptation,

La surface étant de 21a32ca, le prix de base du terrain est fixé à 2 132 € hors frais annexes.

Vu que les frais de Notaires sont à la charge du S2e77,

Après avoir délibéré, le comité syndical :

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles YC 0180-0181 auprès de M Crapart Hervé au prix de 2 132 € hors frais de notaires et frais annexes.

**DONNE** pouvoir à Madame la présidente pour signer l'acte de vente et toutes les pièces de rapportant à ce dossier.

**DIT** que le budget sera aménagé en conséquence.

## DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La présidente fait part à l'assemblée des décisions prises par délégation depuis la dernière réunion du Comité :

- Décision 2022-02 du 28 mars 2022 :  
Décision d'admission en non-valeur suite à la demande d'effacement de la Banque de France pour différents dossiers de surendettement pour un montant total de 6.196,13€ HT
- Décision 2022-03 du 28 mars 2022 :  
Désignation de l'entreprise LA LIMOUSINE, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Beauthheil-Saints – Beauthheil Bourg, pour un montant total de 789 355,40 € HT.
- Décision 2022-04 du 28 mars 2022 :  
Désignation de l'entreprise SETA ENVIRONNEMENT, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Saint Augustin – Rue du Moulinet, pour un montant total de 516 963,54 € HT.
- Décision 2022-05 du 02 mai 2022 :  
Désignation de l'entreprise BIR, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à Mauperthuis – rue du Parc, pour un montant total de 317 628,27 € HT.

## POINTS DIVERS

- Dates à retenir
  - Visite de chantier micro- tunnelier à Provins : début Aout 2022
  - Bureau : 12 Septembre 2022
  - Comité syndical : 26 Septembre 2022
  - Visite Maillage Phase 3 : Septembre 2022

## CLOTURE DE SEANCE

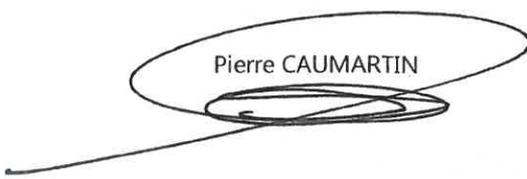
La Présidente remercie la commune de Maison Rouge pour son accueil et lève la séance à 20h00.

La présidente



Claire CRAPART

Le secrétaire de séance



Pierre CAUMARTIN